

Renaissance and Reformation Renaissance et Réforme



Jean Liébault (1535–1596), médecin hippocratique : vers la gynécologie moderne

Florence Bourbon

Volume 33, numéro 3, été 2010

De Fabrica Artis Medicinae : les redéfinitions de la médecine à la Renaissance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1106540ar>

DOI : <https://doi.org/10.33137/rr.v33i3.15352>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

CRRS, Victoria University

ISSN

0034-429X (imprimé)

2293-7374 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bourbon, F. (2010). Jean Liébault (1535–1596), médecin hippocratique : vers la gynécologie moderne. *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, 33(3), 61–84. <https://doi.org/10.33137/rr.v33i3.15352>

Résumé de l'article

While Hippocrates' gynaecological treatises were entirely translated into Latin in 1525, thus breaking the silence to which Galen had confined them, and while the entire gynaecological knowledge accumulated until the Renaissance kept circulating in the *Gynaeciorum libri*, Liébault published in 1582 a large treatise entitled *Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes* and renamed *Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes* in 1585. It was a translation of Giovanni Marinello's work. Liébault's choice, together with his foreword and his personal comments scattered throughout the translation, particularly regarding the uterus and menstruation, highlights his Hippocratic rather than Galenic viewpoint, thus contributing to the emergence of modern gynaecology.

Jean Liébault (1535–1596), médecin hippocratique : vers la gynécologie moderne

FLORENCE BOURBON

IUFM de Paris, Université Paris-Sorbonne

While Hippocrates' gynaecological treatises were entirely translated into Latin in 1525, thus breaking the silence to which Galen had confined them, and while the entire gynaecological knowledge accumulated until the Renaissance kept circulating in the Gynaeciorum libri, Liébault published in 1582 a large treatise entitled Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes and renamed Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes in 1585. It was a translation of Giovanni Marinello's work. Liébault's choice, together with his foreword and his personal comments scattered throughout the translation, particularly regarding the uterus and menstruation, highlights his Hippocratic rather than Galenic viewpoint, thus contributing to the emergence of modern gynaecology.

Présenter Jean Liébault¹ comme un « médecin hippocratique », c'est prendre au mot cet auteur qui, dans l'Avis au lecteur de *Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes* (1582), se réclame d'Hippocrate et dit partager son intérêt pour les maladies des femmes. Dans cet avis, Jean Liébault présente quatre traités hippocratiques qui correspondent respectivement à *Nature de la femme*, *Maladies des jeunes filles*, *Maladies des femmes* (I et II) et *Femmes stériles* :

« En l'un desquels il parle de sa nature. En l'autre des affections virginales. Au tiers des maladies des femmes ja nubiles ou mariées. Au quatrième des causes de la sterilité, et de sterile la rendre fœconde. » (*Trois livres...*, 1582, p. iii)²

Il y mentionne d'autres passages de la *Collection hippocratique*, déplore que peu de médecins aient suivi la voie gynécologique ouverte par Hippocrate (« Peu de ses successeurs medecins tant anciens que modernes, l'ont secondé en ceste œuvre si charitable » [p. iii]) et attribue leur désertion au goût de la facilité (« ains se sont contentez de parler de la nature des conditions et maladies de l'homme, qu'ils ont trouvé beaucoup plus facile et constant subject que la femme. » [p. iii]). Enfin, en commençant la description de son propre ouvrage par l'expression « la cognoissance de la femme » (p. iii), il fait habilement écho au premier traité hippocratique qu'il a cité plus haut, *Nature de la femme*.

Au delà de l'Avis au lecteur, au fil de la lecture de l'œuvre, Jean Liébault s'inscrit-il réellement dans la continuité des traités hippocratiques ? Pour quelles raisons ? Dans quelle mesure sa démarche est-elle novatrice dans la littérature médicale à la Renaissance ?

I. Le contexte familial et culturel

Jean Liébault se distingue de ses contemporains, d'abord par un contexte familial particulier. Il était marié à Nicole Estienne (1542–1585 ?)³, l'une des rares femmes lettrées identifiées à cette période⁴, auteur d'un long poème intitulé *Misères de la femme mariée*⁵.

L'alliance de Nicole et Jean Liébault s'accompagnait d'une entente foncière⁶, comme en témoignent les deux extraits suivants :

« Ainsi de tous costés la femme est misérable
 Subjecte à la mercy de l'homme impitoyable :
 Qui lui fait plus de maux qu'on ne peut endurer,
 Le captif est plus aise et le pauvre forçaire
 encor en ses malheurs et l'un et l'autre espère
 Mais elle doit sans plus à la mort espérer »⁷

« Car, outre les myriades plus que myriades d'icelles [les maladies], qui toutes pareilles et semblables en nombre et espece, mais plus griesves en affliction tourmentent le corps de la femme comme celui de l'homme : encores en y a il une infinité d'autres, qui de surcroist luy apportent tant

de fatigue, que pour le bon heur de la femme seroit, de soubhaicter ne point naistre, ou soudain après sa naissance mourir. »⁸

Le couple partageait un même intérêt pour le sort des femmes et vivre avec Nicole Estienne n'avait rien d'anodin.

Il n'était pas anodin non plus d'être le gendre et le collaborateur de Charles Estienne, l'éminent anatomiste. Non seulement la démarche anatomique conduit à soumettre le corps féminin et le corps masculin au même regard⁹, mais surtout, l'approche de Charles Estienne reconnaît au corps de la femme des spécificités qui ne peuvent pas se penser par analogie au corps de l'homme¹⁰. De plus, Charles Estienne tentait de se défaire de l'autorité de Galien¹¹ et accordait une grande importance à l'essor des langues vernaculaires¹² : il fit de son *De dissectione partium corporis* (1545) un an plus tard un ouvrage en langue française ; il traduisit lui-même du latin et de l'italien en français ; il commença à traduire avec Jean Liébault le *Praedium rusticum* qui devait connaître un grand succès¹³.

Ce contexte professionnel original se double d'un contexte culturel déterminant : en 1525, les œuvres complètes d'Hippocrate étaient devenues accessibles en latin, grâce à la traduction imprimée de Calvus¹⁴. Charles Estienne et Jean Liébault, comme leurs contemporains, savaient donc qu'Hippocrate avait consacré des traités entiers aux maladies des femmes, des traités qui n'avaient jamais été commentés par Galien et qui étaient enfin sortis de l'ombre.

II. Giovanni Marinello et Jean Liébault : points de rencontre et divergences

Tout concourait donc à ce que l'attention de Jean Liébault fût retenue par les traités en italien de Giovanni Marinello : deux amples volumes, consacrés l'un à l'embellissement des corps, *Gli ornamenti della donna* (1562), l'autre aux maladies des femmes (*Le medicine partendenti alle infermità delle donne*, 1563).

Or l'œuvre de Giovanni Marinello, bien qu'elle ait subi, comme nous le verrons, de profondes modifications sous la plume de Jean Liébault, sortait déjà de l'ordinaire. Elle n'existait qu'en langue vernaculaire, s'adressait ouvertement aux femmes et envisageait les conditions hygiéniques du couple afin de garantir son entente. La partie la plus médicale, *Le medicine partendenti alle infermità*

delle donne connu en outre un succès qui lui valut onze ans plus tard une nouvelle édition augmentée. Les additions de 1574 concernaient les maladies des femmes et leur traitement, qui constituaient déjà la majorité de l'ouvrage et lui conféraient une tonalité toute hippocratique. Car chez Hippocrate, le corps féminin retient l'attention surtout pour ses pathologies et rarement pour l'obstétrique. Le traité gynécologique de Giovanni Marinello avait donc su, en italien, faire son chemin parallèlement au canon latin des *Gynaeciorum libri* ; cette somme de connaissances gynécologiques qui avait doublé de volume en vingt ans (de 1566 à 1586) et connaîtrait une deuxième réédition (en 1597), regroupait des traités d'auteurs illustres, d'origine et d'époques diverses¹⁵. Mais le traité de Giovanni Marinello, outre son succès, présentait l'avantage d'être moins volumineux et bien plus cohérent.

Choisir de traduire Giovanni Marinello était donc un choix éditorial et scientifique judicieux qui répondait aux aspirations idéologiques de Jean Liébault et il n'est pas étonnant que le projet de traduction ait finalement donné lieu à un travail d'adaptation. Du travail de Giovanni Marinello, Jean Liébault reprend la structure claire, l'importance accordée aux pathologies féminines et une approche relativement équilibrée du couple¹⁶. Il ajoute des chapitres entiers ou des discussions et supprime les passages qu'il désapprouve¹⁷. Il émaille son texte français de noms de médecins contemporains (par exemple : « Monsieur Fernel, le plus grand médecin qui a point été depuis Hippocrate et Galien », p. 416 ; « Monsieur Roussel, personnage de singulière doctrine, notre bon ami », p. 454) et de références très précises aux Anciens : Aristote, Plinie, Galien, et surtout, Hippocrate. Car Jean Liébault a vraiment lu Hippocrate : outre de nombreux renvois précis aux *Aphorismes*, il résume le premier chapitre de *Maladies des femmes I* (p. 194), renvoie à *Maladies des jeunes filles* (p. 12), à *Superfétation* (p. 593) et cite le cas de stérilité exposé au chapitre 21 d'*Airs, eaux, lieux*, qui touche aussi bien les hommes que les femmes (p. 213). C'est un lecteur averti qui va jusqu'à déceler des contradictions au sein des traités hippocratiques¹⁸.

Ce qui devait être une simple traduction devient une création si personnelle que Jean Liébault finit par s'arroger le travail d'un autre : il présente son livre comme « pris du latin et fait françois »¹⁹. L'ouvrage paraît ainsi pour la première fois en 1582, sous le titre *Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes*, reprise partielle du titre italien *Le medicine partendenti alle infermità delle donne* (1574). En 1585, il est rebaptisé *Thresor des remedes secrets*

pour les maladies des femmes. Ce nouveau titre, parce qu'il fait disparaître le terme dépréciatif d'« infirmité »²⁰ et s'inscrit dans la mode des livres de secrets²¹, a sans doute contribué à son succès²².

Enfin, des changements se perçoivent nettement dans l'avis au lecteur. Alors que Giovanni Marinello y revendiquait le droit d'écrire en langue vernaculaire et de divulguer des connaissances ne devant plus rester secrètes²³, Jean Liébault, parce qu'il évolue dans un autre milieu, ne se pose plus de telles questions mais revendique la spécificité du corps féminin et se réclame d'Hippocrate ; ce faisant, il se démarque de la tradition de Galien, dont il ne cite même pas le nom dans son Avis au lecteur.

III. L'utérus, spécificité anatomique du corps féminin

Le nom de Galien (« Galen en son livre de l'usage des parties... ») ouvre néanmoins le premier chapitre intitulé « Que la femme n'est animant inutile ny imparfait, mais foible et maladif », et cette première mention, ostensible, entraîne aussitôt une contradiction, car Galien, comme Aristote, déprécie le corps de la femme : il le considère, par analogie à celui de l'homme, comme un corps incomplet²⁴. Cette position ne l'a pas empêché de s'intéresser aux traités gynécologiques hippocratiques puisque, même s'il n'en a laissé aucun commentaire (ce qui les a relégués dans l'ombre), quelques passages de son œuvre attestent qu'il les connaissait bien²⁵. Mais dans ce premier chapitre de Jean Liébault, comme le soufflait le titre au lecteur averti, c'est la pensée hippocratique qui prévaut :

« Non sans raison Hippocrate en plusieurs passages parlant de la nature des femmes escrit que les femmes, sans comparaison, sont plus valetudinaires et subjectes à plus grandes et griefves maladies que les hommes. »²⁶ (p. 4)

Malheureusement, les traités hippocratiques, dont l'approche est plus physiologique qu'anatomique, ne fournissent pas d'arguments ponctuels pour valoriser l'utérus comme spécificité anatomique de la femme. Il faut donc remonter à l'autorité suprême, celle qui dans l'Avis au lecteur avait déjà introduit Hippocrate : le dieu chrétien, présenté comme le créateur des merveilles terrestres et de la médecine. Ainsi, Jean Liébault peut affirmer que la femme

est une créature terrestre répondant aux critères de diversité qui régissent la nature et font sa beauté :

« Car autant est parfait un petit formy en son espèce qui est des moindres de toutes les bestes, qu'un Elephant en la sienne qui est des plus grandes : Parquoy nature ne s'est point monstree moins merueilleuse ny admirable en cette petite bestelette et en la nature d'icelle qu'en celle de l'elephant. Aussi ne faut penser, que nature soit frustree de son but et intention en la generation du corps de la femme et que voulant engendrer un masle par un defaut et erreur notable engendre une femelle. » (p. 5).

Ces mots sont une prise de position sous l'égide d'un dieu, un discours de bienvenue adressé aux femmes et une *captatio benevolentiae* adressée aux hommes que les analogies implicites fourmi/femme et éléphant/homme ne manqueront pas de rassurer s'ils sont inquiets. Jean Liébault va jusqu'à présenter la création de l'utérus comme une idée ingénieuse. Le petit de l'homme, sous-entendu âme en puissance, est placé à l'intérieur du corps de la femme pour s'y développer en toute sécurité. Le corps de la femme est donc, comme celui de l'homme et tant d'autres, un corps admirable. Cette pensée s'inscrit dans une célébration des merveilles de la nature qui atteint son apogée chez les auteurs médicaux en 1580 et à laquelle participe Charles Estienne, au début de son troisième livre de la dissection du corps humain²⁷.

Toutefois, il subsiste ailleurs dans le traité les traces d'un discours dévalorisant. Car l'utérus peut également se concevoir comme une voie d'évacuation supplémentaire chez la femme, conception déjà présente dans les traités généraux de la *Collection hippocratique*²⁸. L'utérus peut alors être perçu comme un déversoir d'humeurs corrompues²⁹.

De tels propos, même rares sous la plume de Liébault, sont en contradiction avec les propos qui tendent à réhabiliter le corps féminin et montrent à quel point il est difficile au vulgarisateur de composer avec les tensions de la pensée médicale de son temps. La contradiction, d'ailleurs, est implicitement résolue par la notion de flux pathologique, comme nous le verrons plus loin (IV. D).

Finalement, la célébration des merveilles se concilie peut-être plus facilement avec l'approche médicale des traités *gynécologiques* de la *Collection hippocratique*, où à maintes reprises le corps de la femme est perçu comme un ensemble, comme l'illustre le passage ci-dessous :

« Sur ces observations, après s'être fait une opinion précise, considérer le corps en entier pour savoir s'il réclame ou non une purgation abondante : on aura pris en compte la couleur, l'âge, la force, la saison et le régime pratiqué. Quant au traitement, il concerne aussi tout le corps ; traiter la matrice et son orifice. »³⁰

Mais reconnaître au corps féminin son intégralité ne suffit pas à l'arracher au mépris. Des auteurs anciens ont tenu des propos terribles sur une spécificité physiologique du corps féminin : le flux menstruel.

IV. Le flux menstruel, spécificité physiologique du corps féminin

Cette fois, la tâche de Jean Liébault sera plus ardue, et cette partie de notre étude beaucoup plus longue, car la mauvaise réputation du flux menstruel (ou menstrues ou fleurs, c'est-à-dire les règles) est tenace, transmise et retransmise. Jean Liébault prend donc position dès la table des matières et la table alphabétique. Là où Giovanni Marinello annonçait simplement « *I menstrui che cosa siano, quando appaiono, in che tempo, a che fine e come siano necessarii* », il annonce un « Discours sur l'occasion et nécessité du flux menstruel és femmes : de la nature, qualité et temps accoustumé de fluer ch. 30 » (table des matières). Et là où Giovanni Marinello annonçait « *Menstrui che cosa siano, quando appaiono e a che fine 95.1 quando manchi 95.2 utilita loro 96.2 il damno, ò male, che reca non venando 96.2* », il fait deux annonces distinctes :

- « Sang menstruel n'est pas de qualité pernicieuse que Pline lui attribue 323 »
- « Sang menstruel est de mesme substance et qualité que celui dont la femme est nourrie 326 »

Le chapitre consacré aux règles occupe vingt pages (contre six dans l'ouvrage de Marinello), dont les dix premières constituent une véritable argumentation organisée comme suit :

A. Contexte physiologique

1. Génération

- a) **la matrice, lieu de conception et de développement**
- b) deux parents, deux semences

2. Nature de la femme : corps froid et humide
3. Fonction du sang menstruel
 - a) **nourriture de l'enfant**
 - b) nourriture du nouveau né
 - c) critère de fécondité

B. Nature du sang menstruel

1. Définition selon les Anciens
 - a) Selon Aristote
 - b) Selon Avicène
 - c) Récapitulation
 - d) Selon Galien
 - e) Conclusion
2. Accusations
 - a) de Pline
 - b) d'Aristote et autres Anciens
 - c) de Fernel
3. Plaidoyer
 - a) Le sang, **nourriture de l'enfant**, selon Hippocrate
 - b) Réfutation des accusations de Fernel
4. Nouvelle définition
5. Conséquences
 - a) Résolution de contradictions
 - b) Un sang non corrompu
 - c) La corruption du sang menstruel : une pathologie à traiter

A. Pour une approche physiologique du corps féminin

Jean Liébault poursuit inexorablement le raisonnement amorcé dans son tout premier chapitre et commence ainsi son discours sur les règles :

« Nature, ou plutôt Dieu, ayant premièrement créé la femme non seulement pour estre compaignie à l'homme, mais aussi pour lui servir de subject et champ fertile à la generation des individus : » (p. 320).

Or, si la femme est une créature divine, on ne peut plus dire autant de mal du phénomène naturel des règles. Sous couvert de la religion, l'auteur, comme dans l'avis au lecteur, opère un renversement : au nom de sa mission de procréation, le corps de la femme n'est pas méprisable, mais honorable.

La définition du contexte physiologique constitue alors le socle de l'argumentation. Premièrement, il faut rappeler les conditions de la génération (A.1) : d'une part la matrice, sous-entendu le lieu d'où vient le flux menstruel, sert à la conception d'une créature humaine (a), et d'autre part, les responsabilités dans la conception de l'enfant sont partagées : il existe une semence féminine et une semence masculine (b) ; c'est sous-entendre que le sang menstruel n'intervient pas dans la conception, question encore polémique à l'époque³¹ et qui sera traitée par l'auteur dans le troisième livre (voir ci-dessous, partie D). Deuxièmement, il faut expliquer la production des règles (A.2) et écarter les idées négatives de surproduction et de résidu : le flux menstruel est présenté comme une heureuse compensation du tempérament de la femme, froid et humide d'après Galien³². Troisièmement, il faut rappeler l'utilité des règles (A.3) : le sang menstruel sert à nourrir l'enfant³³. Or aucun de ces trois principes physiologiques n'autorise à mépriser le sang menstruel et, avant même d'être exposés, les griefs qui vont suivre sont sapés à la base.

B. Le sang menstruel : une humeur vile ?

La question se pose car Aristote présente le flux menstruel comme un excrément de troisième ordre, Avicenne comme un excrément par excès, et Galien comme une substance superflue. De l'accusation la plus grave à la moins grave, s'opère un glissement de la notion d'excrément à la notion de débordement, qui autorise une conclusion provisoire :

« Or encore que ce sang menstruel soit un sang excrémentieux non tant de la qualité que de la quantité : » (p. 323)

Si les propos dépréciatifs d'Aristote disparaissent discrètement derrière les autorités d'Avicenne (« Avicenne me semble parler plus raisonnablement de la nature et qualité de ce sang menstruel. » [p. 322]) et Galien, il n'est pas possible de trouver de compromis pour les propos intempérés de Plinie :

« Il n'est toutesfois et ne peut estre de la qualité pernicieuse que Pline lui attribué en son livre septiesme, où il recite, que ce sang est plein d'un si grand malefice et venenosité, que si la femme ayant ses fleurs approche de vins nouveaux, ils s'aigrissent soudain, qu'iceux escoulez et espandus sur les nouvelles semences, herbes, plantes et autres fruicts de la terre, les font mourir et rendent le lieu entierment sterile. » (p. 323)

La liste des accusations de maléfice est assez longue³⁴ : une femme qui passe au-dessus des règles d'une autre, si elle est enceinte, avorte, et si elle ne l'est pas, devient stérile ; même l'haleine des femmes pendant cette période est nuisible : elle peut ternir la blancheur de l'ivoire et les miroirs ; le sang menstruel, « gousté » par un chien, le rend enragé, et « gousté » par un homme³⁵, le rend épileptique. De telles accusations, idéales pour rendre toute femme suspecte de sorcellerie, se retrouvent chez Aristote et des Anciens que Jean Liébault ne prend plus la peine de nommer :

« Aristote pareillement au chap. 19 livre 3. de l'histoire des animaux, appelle ce sang, sang vicié et comme maladif. Les anciens l'ont reputé au nombre des venins et l'ont estimé aussi maling et dangereux que le sang d'un ladre pris en breuvage. » (p. 324)

Elles sont mêmes cautionnées par un contemporain de notre auteur, Jean Fernel :

« Monsieur Fernel au chapitre 7 du 7 de physiologie a aussi pensé ce sang estre de sa nature maling, corrompu et plein de venin, non pas du tout, mais en quelques unes de ses parties : » (p. 324)

Ce jugement sans appel, comme celui d'Aristote au début du chapitre, repose sur le principe de subdivision du sang. Jean Fernel distingue en effet trois parties dans le sang féminin : une « benefique », qui sert à nourrir l'enfant ; une « de mediocre bonté », qui devient le lait ; une « venesique », qui s'écoule après l'accouchement.

Si l'on veut réhabiliter le sang menstruel, il faut donc ruiner ce principe de subdivision, dont l'un des adeptes n'est autre que... Giovanni Marinello, qui

compte jusqu'à cinq parties³⁶. On comprendra que Jean Liébault était bien dans l'embarras pour citer sa source...

C. Le sang menstruel : une humeur noble

Plutôt que de s'en prendre directement aux Anciens, dont l'échafaudage s'effondrera en douceur à l'arrière-plan, Jean Liébault s'attaque au raisonnement élaboré par son contemporain Jean Fernel. Et pour ce faire, il invoque justement le plus vénérable des Anciens, Hippocrate :

« Toutesfois si nous voulons examiner les choses exactement, nous jugerons le sang menstruel n'estre de si maligne qualité qu'on l'estime. Car si l'enfant est conçu, formé et nourry de ce sang au ventre de la mere : mesmement que comme dit Hip. aph. 60 en 6. les enfans naissent debiles, mal sains et nullement vitaux, desquels la mere durant la grossesse a eu ses fleurs ». (p. 325).

Ainsi Hippocrate, le père de la médecine, et qui plus est dans le traité qui a le plus circulé, celui des *Aphorismes*, ne subdivise pas le sang. Car d'après l'aphorisme cité, le sang qui s'écoule est identique à celui qui nourrit le fœtus : si un enfant naît chétif parce que pendant la grossesse le sang a coulé, c'est bien la preuve que ce sang-là, celui qui coule à l'extérieur, sert à nourrir l'enfant. Le socle de l'argumentation posé en début de chapitre (le sang menstruel est une nourriture pour l'enfant) a désormais comme garant le médecin suprême. Argument majeur, argument d'autorité, que Jean Liébault a gardé comme un atout dans sa manche pour le sortir au moment décisif. La situation bascule. Quel lecteur oserait soutenir Jean Fernel contre Hippocrate ?

Il est alors facile de poursuivre avec un raisonnement par l'absurde. Si l'enfant est nourri du lait, certaines de ses parties (ou l'ensemble) devraient être « venin » (réfutation implicite : mais l'enfant n'a rien de corrompu). Si le fœtus était nourri de la meilleure partie du sang menstruel, le sang restant, nocif, rendrait les femmes enceintes malades, tandis que dans les cas d'aménorrhée, le sang retenu, tempéré par la bonne partie, serait moins nocif (réfutation implicite : mais l'aménorrhée est une pathologie, pas la grossesse). Ces réfutations implicites sont accompagnées de deux contre-observations :

« or nous voyons plusieurs femmes grosses se porter beaucoup mieux grosses que vuides » ; « Nous voyons ordinairement que les femmes grosses se portent mieux, sans comparaison, és derniers mois qu'és premiers mois : » (p. 326)

Dans la conclusion, il ne reste plus qu'à asséner au lecteur une série de « *mesme* » pour achever la réunification, donc la réhabilitation, du sang menstruel :

« Parquoy ne faut attribuer telle malignité du sang menstual que on luy attribüë, ny recognoistre en luy trois diverses parties comme fait Fernel : parce que il est de mesme substance, et qualité que celui dont le corps de la femme est nourry, à sçavoir tous deux venans d'une mesme source : engendrez d'une mesme faculté et chaleur naturelle, et de mesmes alimens : gouvernez d'une mesme chaleur, gardez aux venes et lieux mesmes, esquelles le sang le plus louable qui soit est conservé. » (p. 326)

Il devient alors possible de proposer une nouvelle définition du sang menstruel : c'est le sang qui coule, identique à celui qui nourrit l'enfant chez les femmes enceintes. Ainsi, l'enfant est nourri « de *mesme* sang entier et non séparé » et le lait est constitué « de *mesme* sang entier et non séparé » ; les lochies (flux sanguin *post partum*) sont de même qualité que les règles. Jean Liébault concède seulement, en hommage à Galien et sans empiéter sur l'unité du sang de la mère, que le sang du fœtus est pituiteux et retraits par son propre foie.

Jean Liébault sait parfaitement qu'il n'est pas au bout de ses peines pour autant et anticipe quelques objections. À ceux qui prétendraient encore qu'après l'accouchement le sang menstruel laisse au corps de l'enfant « pourriture et immondices », Jean Liébault répond que la faute en revient aux bébés trop goulus :

« mais telles ordures ne proviennent de ce sang menstruel, plustost de la trop grande nourriture qu'ils ont pris au ventre de la mere et de celle dont nouveaux nez se sont par trop goulument remplis. » (p. 328)

Enfin, il reprend et modifie sa conclusion provisoire (B.5.c) :

« Donc le sang menstruel de soy ne peche au corps de la femme qu'en quantité seule qui est la cause que nature le pousse hors : nullement en qualité, sinon par autrui : tellement qu'il n'apporte aucun dommage au corps sinon par la superfluité. » (p. 329)

Et pour être sûr d'avoir le dernier mot, il ajoute que les femmes enceintes en mauvaise santé l'étaient déjà auparavant.

D. Sang menstruel et pratique médicale

Par conséquent, puisque le sang menstruel est pur, qu'il est, comme tout sang, « thresor de vie », il est légitime de s'y intéresser et il devient possible de parler sans crainte de toutes ses formes d'altération pathologique, des causes externes (« par autrui ») de corruption. C'est exactement la position des auteurs hippocratiques qui ne cessent, dans les exposés de maladies, d'interroger les patientes à propos de leurs règles : abondance, fréquence, consistance, aspect. Ce sang, comme toute sécrétion corporelle, peut fournir de précieux renseignements pour soigner la patiente, et l'on n'hésitera pas à le manipuler pour obtenir ces informations. Il existe ainsi un test pour les règles, transmis sous quatre versions, dont voici l'une d'entre elles :

« Si vous voulez purger une femme qui ne peut pas avoir d'enfant et si elle est bilieuse ou phlegmatique, vous reconnaîtrez quelle humeur prédomine de la manière suivante : disposer du sable et, lorsque les règles ont paru, verser le sang dessus, au soleil ; laisser sécher. Si la malade est bilieuse, à la surface du sable il y aura une matière jaune, et si elle est phlegmatique, comme une mucosité. Purger de l'humeur en cause la cavité du bas et procéder à des applications contre l'utérus ». ³⁷

Dans les traités gynécologiques, le corps de la femme se définit d'abord physiologiquement, par la présence de règles. Un passage transmis par deux traités le formule explicitement :

« En effet, les femmes très blanches sont plutôt humides et ont des flux plutôt abondants, les brunes sont plutôt sèches et ont des flux plutôt restreints, et celles qui sont colorées comme le vin présentent un état

moyen. Il se produit une distinction selon les âges de la manière suivante : les jeunes femmes sont plutôt humides et généralement riches en sang, les vieilles femmes plutôt sèches et pauvres en sang, et celles qui sont moyennement âgées présentent un état moyen. »³⁸

Jean Liébault ne cite aucun de ces deux textes fondamentaux, mais il se réfère à un chapitre de *Maladies des femmes I* dont la simplicité désarmante avait de quoi faire réfléchir n'importe quel médecin de la Renaissance :

« Les règles coulent les plus épaisses et les plus abondantes dans les jours du milieu, tandis qu'elles commencent et finissent moins abondantes et plus ténues. Il est normal chez toute femme que les règles coulent, et si elle est en santé, qu'elles viennent en quantité de deux cotyles attiques, un peu plus ou un peu moins, et ce sur deux ou trois jours. Une durée supérieure ou inférieure est indice de maladie et la femme est stérile. Il faut se faire un avis en portant son regard sur le corps de la femme et demander, en les comparant aux précédentes, si les règles qui viennent sont indice de maladie ou non ». ³⁹

Jean Liébault va pourtant jusqu'à percevoir que ce passage, parce qu'il établit une norme pour la durée des règles et leur quantité, devient contestable. Il s'en démarque d'emblée en précisant qu'il ne peut y avoir de norme en ce domaine :

« En quelle quantité et combien de jours que ce flux doit couler n'est certain ni arrêté pour la diversité des températures, des habitudes, des âges, des manières de vivre, du temps et autres particularitez. » (p. 334).

Puis, scrupuleusement, il communique les données proposées par le passage, en les convertissant en unités contemporaines (setiers) pour que le lecteur suive l'information. En se défiant des normes, il se rapproche des plus anciens auteurs hippocratiques qui savent mieux que d'autres que deux corps d'homme ou deux corps de femme ne réagissent pas de la même façon à tel ou tel régime, à telle ou telle médication et que toute notion de norme entraîne un risque d'erreur médicale⁴⁰.

S'intéresser au flux menstruel s'impose alors comme une évidence⁴¹. Le médecin ne doit plus prêter attention aux propos dépréciateurs des Anciens et des contemporains, mais considérer le sang menstruel sans aversion pour prélever les bons indices et soigner efficacement les femmes. La démarche se veut plus rationnelle et tend insensiblement vers les exigences de la gynécologie moderne⁴².

E. Sang menstruel et semence

Jusqu'à la fin de son ample traité, Jean Liébault persévère : au troisième livre, dans le contexte de la génération, il livre pendant quinze pages une dernière bataille pour la réhabilitation des règles : le chapitre « Du sang menstruel » (p. 534–549) traite successivement de trois questions : 1) si le sang est nécessaire à la conception, 2) si oui, à quel âge peut se faire la conception, 3) à quel moment se fait la conception : avant, pendant ou à la fin du flux menstruel. Car chez un auteur de la *Collection hippocratique* (*Maladies des femmes I c.* 71, Littré VIII, 148–150) et chez des médecins de la Renaissance, le sang est considéré comme un équivalent du sperme. Cette théorie est niée d'emblée au début du chapitre :

« le sang menstruel n'est aucunement principe ny formel ny materiel de notre generation. » (p. 535)

La phrase fait écho à l'argumentation du chapitre 30, qui reconnaissait deux semences, et exclut toute forme d'intervention du sang menstruel dans la composition de l'embryon afin de couper court à une dernière accusation : toute femme qui aurait des rapports pendant ses règles concevrait un enfant mal formé parce que le sang menstruel, sang vicié, corromprait l'embryon⁴³. Certes, Jean Liébault désapprouve la copulation pendant cette période pour des raisons d'ordre moral (celles qui conçoivent pendant le flux seraient libidineuses ou auraient des maris libidineux, p. 545–546) ; mais il dénonce l'idée d'un sang corrompu et s'avance contre les Anciens avec la raison pour seule alliée :

« Quant à moy ie ne veux aucunement contredire ny deroger à l'autorité des anciens, ny contemner leurs observations et experiences. Toutesfois si la verité accompagnée de raison doit estre preferee à toutes autoritez et

experiences, me semble que l'on ne doit attribuer une si grande malignité et venenosité au sang menstrual qu'on le puisse accuser, que sa meslange parmy la semence en la conception excite ladrerie actuelle, ou rende les enfans conceus et nourris de cette meslange, subjects à ladrerie. » (p. 545)

Ici comme ailleurs, il accorde un rôle majeur au raisonnement, qui tantôt l'autorise à se démarquer des avis reçus, tantôt le contraint à s'y ranger. Ainsi, dans un débat sur l'origine de la semence féminine et qui repose probablement sur une confusion entre semence et mucus vaginal, il se montre capable de suivre avec regret les arguments de ses prédécesseurs (Aristote, Oribase, Fernel) et de conclure, faute de mieux :

« Parquoy fuyant l'observation de l'anatomie, faut croire, comme avons ja dit, que la femme rend la semence en la matrice par deux voyes. » (p. 466)

V. Conclusion

Tout au long de l'ouvrage, Jean Liébault associe observation empirique et connaissances, et confronte systématiquement les témoignages, livresques ou oraux, anciens ou contemporains. Ce médecin, qui n'aura publié que des traductions⁴⁴, fournit ici un travail assidu d'adaptation et de vulgarisation ; il défend ainsi, sans grande audace mais avec détermination, l'idée d'un corps féminin intègre, sain et fragile.

Comme ses contemporains, il célèbre les merveilles de la nature et souscrit à la morale religieuse qui définit la femme par sa fonction procréatrice. De cette manière, il justifie sa démarche d'auteur et revendique une plus grande considération pour le corps féminin de la part des médecins. Cependant, il se distingue par sa lecture des auteurs anciens. En se réclamant d'Hippocrate, la plus haute autorité de la médecine antique, et en se référant précisément à ses textes, il donne à sa démarche une caution scientifique et peut affirmer, avec plus d'aplomb que d'autres, que les spécificités anatomiques et physiologiques du corps féminin exigent des soins médicaux spécifiques.

Jean Liébault, dans la continuité des écrits hippocratiques, s'intéresse aux maladies des femmes en dehors du contexte de l'obstétrique et reconnaît

comme nécessaire une partie de la médecine qui prendra plus tard le nom de gynécologie.

Notes

1. Mes chaleureux remerciements à Vincent Barras pour son aide bienveillante et décisive. La version finale de l'article lui doit beaucoup.
2. Toutes les citations suivantes de cet ouvrage se réfèrent à cette édition.
3. Sur la date de naissance de Nicole Estienne, voir R. Reynolds-Cornell, « *Les misères de la femme mariée* : Another Look at Nicole Liébault and a Few Questions about the Woes of the Married Woman », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance* 64.1 (2002), p. 37, n. 2.
4. Sur la place de Nicole Liébault dans l'univers des Lettres, voir J.-C. Margolin, « De l'Olimpe de Jacques Grévin aux *Misères de la femme mariée* de Nicole Liébault, ou le destin d'une femme lettrée au XVI^e siècle », dans éd. M. Bastiaensen, *La femme lettrée à la Renaissance* (Bruxelles : Peeters, 1997).
5. Nicole Liébault, *Misères de la femme mariée*, in I. Zinguer, *Misères et grandeur de la femme mariée au XVI^e siècle*, Genève : Slatkine, 1982.
6. Tout lecteur sceptique ou décontenancé par le titre des stances de Nicole Liébault est chaleureusement invité à lire la pertinente étude de R. Reynolds-Cornell, « *Les misères de la femme mariée...* ».
7. Nicole Liébault, *Misères de la femme mariée*, éd. I. Zinguer, *Misères et grandeur de la femme mariée au XVI^e siècle* (Genève : Slatkine, 1982), p. 35.
8. Jean Liébault, *Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes*, 1585, Avis au lecteur, p. ii. Cette compassion pour le sort de la femme se lit déjà dans la *Collection hippocratique*, au chapitre 62 de *Maladies des femmes II*, vibrant plaider pour la gynécologie, passage auquel Montanus et Maurice de la Corde se réfèrent tous deux (voir H. King, « Hippocratic Gynaecological Therapy », dans éd. I. Garofalo, A. Lami, D. Manetti et A. Roselli, *Aspetti della terapia nel Corpus Hippocraticum, Actes du IX^e Colloque international hippocratique* [Florence : Leo S. Olschki, 1999], p. 502). Elle est comparable à celle éprouvée par Ambroise Paré et Laurent Joubert pour les femmes qui accouchent.
9. « Ce n'est pas tant l'image de la femme qui a changé au XVI^e siècle que la science anatomique et le regard porté sur le corps. » (D. Jacquart, « Morphologie du corps féminin selon les médecins de la fin du Moyen Âge », dans D. Jacquart,

- La science médicale occidentale entre deux renaissances (XII^e-XV^e)*, [Aldershot, Hampshire : Variorum, 1997], p. 98).
10. Voir É. Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance* (Paris : Champion, 1993), p. 18-19.
 11. Voir R. Mandressi, *Le regard de l'anatomiste. Dissections et invention du corps en Occident* (Paris : Seuil, 2003), p. 123 et sur la réception de l'œuvre de Galien chez les anatomistes de la Renaissance, p. 77-83. Cependant, les anatomistes avaient déjà noté des différences entre le squelette féminin et le squelette masculin (voir M. Stolberg, « A Woman Down to the Bones : The Anatomy of Sexual Difference in the Sixteenth and Seventeenth Centuries », *Isis* 94 [2003], p. 274-299, p. 293).
 12. Sur ce point, voir V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité* (Genève : Droz, 2007), ch. 5, « L'emploi de la langue française : enjeu et querelles », p. 63-74.
 13. L'ouvrage sera réimprimé régulièrement de 1564 jusqu'au milieu du XVII^e siècle et traduit en plusieurs langues (voir V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, p. 257). R. Reynolds-Cornell, « Les misères de la femme mariée : Another Look at Nicole Liébault and a Few Questions about the Woes of the Married Woman », p. 39) s'interroge sur les conditions de la première publication, qui eut lieu l'année de la mort de Charles Estienne, soit trois ans après son incarcération pour dettes, et se demande si cet ouvrage signé Charles Estienne et Jean Liébault n'aurait pas dû être signé Nicole Estienne et Jean Liébault.
 14. M. F. Calvus, *Hippocratis Coi... octoginta volumina*, Romae, 1525. Auparavant, un corpus limité de traductions latines circulait. Nommé *Articella*, il comprenait : les *Aphorismes* accompagnés de leur commentaire galénique, *Pronostic*, *Régime dans les maladies aiguës*, *Épidémies*, *Nature de l'enfant*, *Loi* et *Serment* (voir M. D. Grmek, éd., *Histoire de la pensée médicale en Occident* [Paris : Seuil, 1993], tome 1 : p. 315). À la Renaissance, les *Aphorismes* constituaient encore le cœur de l'enseignement médical en Europe, et Paris était un véritable foyer de l'hippocratisme (voir V. Nutton, « Hippocrates in the Renaissance », dans G. Bader et R. Winau, *Die Hippokratischen Epidemien. Theorie-Praxis-Tradition, Actes du V^{ème} Colloque hippocratique* [Stuttgart : F. Steiner, 1989], p. 431-432). La gynécologie hippocratique était donc réduite à quelques aphorismes et à quelques cas des *Épidémies*. En 1505, à partir de ces deux traités, Luigi Bonaccivoli tente une reconstruction de la gynécologie hippocratique intitulée *Enneas Muliebris* (voir H. King, *Midwifery, Obstetrics and the Rise of Gynaecology*, p. 18). En 1585, Maurice

de la Corde consacre un commentaire au traité hippocratique *Maladies des femmes I*.

15. Pour le descriptif précis du contenu, et son évolution au fil du temps, voir le tableau dans H. King, *Midwifery, Obstetrics and the Rise of Gynaecology*, p. 4–5.
16. Car la démarche s'accompagne d'un rééquilibrage des rôles : l'impuissance de l'homme est traitée sur deux pages (p. 96–97) et le chapitre 34 est consacré à la stérilité de l'homme. Au deuxième livre, le chapitre 7 traite des affections de la verge. Plusieurs chapitres s'inscrivent dans une recherche de l'harmonie du couple : ch. 35 « recettes pour aiguiller les desirs du couples », ch. 36 « incontinence d'urine au lict », ch. 37 « puanteur d'haleine ». Ces conseils, qui concernent les deux partenaires, font écho au volume sur l'embellissement des corps : ch. 44, f. 367 « puanteur des excréments », ch. 45 « puanteur de l'urine ». Sur la place de Jean Liébault dans le contexte culturel de la beauté, voir G. Vigarello, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours* (Paris : Seuil, 2004), p. 20 et 45.
17. Pour plus de détails sur les divergences entre l'œuvre de Giovanni Marinello et celle de Jean Liébault, voir V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, p. 259.
18. Par exemple, à propos de la période de fécondité de la femme. Jean Liébault range Hippocrate (mais sans référence précise) aux côtés de Galien et Soranos qui situent la période fertile hors des règles (p. 541), mais il remarque à la page suivante que dans le traité *Maladies des femmes I*, Hippocrate conseille l'union pendant le flux menstruel.
19. La formule apparaît dans la page de titre et l'idée est reprise dans l'avis au lecteur. La première version de cet avis a été éditée récemment par V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, p. 266–268 et confrontée aux suivantes. Entre « ouvrage nouveau que j'ay emprunté au latin » et « faict françois », apparaît la mention « de Jean Liébault » qui sera supprimée par la suite. Aucun manuscrit latin de l'ouvrage n'a été retrouvé et il est possible que Jean Liébault ait passé sa source authentique sous silence parce que Giovanni Marinello n'était qu'un simple contemporain italien (voir V. Worth-Stylianou, p. 258). Mais il avait aussi des raisons scientifiques de n'en rien faire (voir p. 70).
20. Le terme d'« infirmité » apparaît déjà au XV^e siècle au début de certains traités gynécologiques ; voir M. H. Green, « From "Diseases of Women" to "Secrets of Women" : The Transformation of Gynecological Literature in the Later Middle Ages », *Journal of Medieval and Early Modern Studies* 30 (2000), p. 25. « Le

regard médical, jusqu'à une date avancée du XVI^e s., est un regard dépréciateur, dévalorisant et négatif » (J.-C. Margolin, « La nature de la femme sous le regard médical à la Renaissance », dans éd. M. Viallon-Schoneveld, *Médecins et médecine au XVI^e siècle, Actes du colloque de Puy-en-Velay* [St-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002], p. 39). Cette dévalorisation médicale résulte d'une part du fait que le corps féminin et ses traitements sont, au fil du temps, de plus en plus définis par rapport à la procréation ; et d'autre part du fait que sexualité et génération sont conçues en référence à la philosophie aristotélicienne et à la théologie chrétienne (voir K. Park, *Secrets de femmes. Le genre, la génération et les origines de la dissection humaine*, [trad. H. Quiniou, Bruxelles : Les presses du réel, *Fabula*, 2009], p. 80).

21. Les livres de « secrets » apparaissent en Europe dans certains manuscrits médiévaux et dans les éditions du XV^e siècle. Ces livres contiennent des informations médicales et des recettes de parfum, de cosmétique, de cuisine et de magie blanche (voir S. Matthews et F. Grieco, « Corps, apparence et sexualité », dans éd. A. Farge et N. Zemon Davis, *Histoire des femmes en occident* [Paris : Plon, 1991], tome 3 : p. 71). Sur les secrets de femmes en particulier, voir S. Broomhall, « “Women's little secrets”. Defining the Boundaries of Reproductive Knowledge in Sixteenth Century France », *Social History of Medicine* 15 (2002), p. 1–15, M. H. Green, « From “Diseases of Women” to “Secrets of Women”... », p. 5–39, et surtout K. Park, *Secrets de femmes*, dont le chapitre 2 envisage avec précision tous les aspects et l'évolution du genre.
22. L'ouvrage sera réimprimé en 1587, 1597 et 1617 (et en 1598 avec le premier titre). En 1609, l'ouvrage est réédité avec de légers remaniements par Lazarre Penna qui le présente comme une traduction de Giovanni Marinello amplifiée par Jean Liébault (voir V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, p. 264). D'après V. Worth-Stylianou (p. 259), le succès de l'ouvrage a trois causes possibles : Jean Liébault est un « vulgarisateur exceptionnel » comparable à Ambroise Paré, aux Guillemeaux et à Louise Bourgeois ; le volume regroupe avantageusement deux livres de gynécologie et un livre d'obstétrique ; l'auteur a déjà acquis une certaine renommée grâce à *L'agriculture et la maison rustique*, l'ouvrage réalisé en collaboration avec Charles Estienne. Le succès de l'ouvrage gynécologique de Jean Liébault n'empêchera pas toutefois la thèse galéniste de persister encore au XVII^e siècle (voir É. Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin*, p. 36–38).

23. L'édition de 1674 comprend un long avis destiné aux femmes (réédité dans Altieri *et al.*, *Medicina per le donne nel Cinquecento. Testi di Giovanni Marinello e di Girolamo Mercurio* [Turin : UTET, 1992], p. 45–48), suivi d'un bref avis au lecteur. Dans le premier texte, G. Marinello attaque avec virulence les médecins qui refusent de divulguer leur savoir et qui préfèrent laisser mourir un malade plutôt que d'avouer leur incapacité ; il condamne le pouvoir de l'argent et la recherche abusive de clientèle ; il se pose comme secourteur des femmes et revendique le droit d'écrire dans sa langue, puisque c'est exactement ce qu'ont fait les anciens tels Hippocrate et Avicenne (Jean Liébault se montre plus réservé sur la question, car certains de ses remèdes apparaissent en latin) ; il dit agir par nécessité et précise que dans neuf cas sur dix le décès des femmes en couches résulte de l'ignorance médicale. Dans le second texte, plus bref, G. Marinello dédie son ouvrage aux médecins, aux sages-femmes et aux femmes. Mes plus vifs remerciements à Alessia Guardasole, pour son aide dans la lecture de ce texte italien de la Renaissance.
24. « De même donc que de tous les animaux l'homme est le plus parfait, de même dans l'espèce humaine, l'homme est plus parfait que la femme. Mais pour la race en général ces parties [celles de la femme] n'ont pas été d'une utilité médiocre, car une femelle est nécessaire. N'allez pas croire, en effet, que notre créateur ait volontairement créé imparfaite et comme mutilée la moitié de l'espèce entière, si de cette mutilation ne devait résulter une grande utilité. » C. Daremberg, *Galien. Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales* (Paris : J.B. Baillière, 1854–56), t. II, p. 101. Sur la reprise et l'évolution de cette thèse à la Renaissance, voir I. Maclean, *The Renaissance notion of woman : a study in the fortunes of scholasticism and medical science in European intellectual life* (Cambridge : Cambridge University Press, 1992), p. 31–33.
25. Le glossaire de Galien comporte de nombreux termes qui n'apparaissent que dans les traités gynécologiques (voir F. Bourbon, *Hippocrate. Nature de la femme* [Paris : Les Belles Lettres, 2008], p. cxxvii–cxxxi) et mentionne parfois des titres (par exemple, pour le terme *kiôn* : « le mot se trouve à la fin du livre 2 de (*Maladies des femmes*) », Kühn XIX, 111, 17–19). Dans son commentaire des *Épidémies II* d'Hippocrate (*Corpus Medicorum Graecorum V*, 10.1, 297), Galien fait même allusion à un commentaire des *Maladies des femmes* (traité hippocratique) qu'il aurait écrit. D'un tel commentaire, il ne reste aujourd'hui aucune trace, et les érudits se demandent s'il n'a jamais existé (voir A. E. Hanson, « *Aphorismi 5.28–63 and the gynaecological texts of the Corpus Hippocraticum* », dans éd. H.F.J. Horstmanshoff et M. Stol, *Magic and rationality in ancient Near-Eastern and*

Graeco-Roman medicine [Leiden, Boston : Brill, 2004], p. 281). Cependant Galien avait de sérieuses raisons de ne pas écrire de tel commentaire. Comment lui, qui connaissait l'existence des ligaments maintenant l'utérus en place, aurait-il pu défendre la position de son maître Hippocrate, dont les écrits gynécologiques mentionnent sans cesse des déplacements pathologiques de la matrice à l'intérieur du corps féminin ?

26. Dans la *Collection hippocratique*, deux passages mentionnent la fragilité de la constitution féminine : *Maladies des jeunes filles* ch. 1 (Littre VIII, p. 466) et *Airs, eaux, lieux* ch. 9 (éd. Littre II, p. 40 / éd. Les Belles Lettres, p. 211). Le second passage fait allusion au régime des femmes, comme le fera Liébault : « vie oisive, sédentaire et sans exercice qu'elles sont contraintes de mener pour l'imbécilité de leur corps » (p. 5). À la Renaissance, cette idée de la femme valétudinaire en sauvera plus d'une de la sentence de sorcellerie (voir É. Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin*, p. 30).
27. V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, p. 77–78.
28. L'existence de l'utérus comme voie supplémentaire est attestée par exemple dans un passage des *Épidémies* VI (5, 1), repris à l'identique dans *Prénotions coaques* (ch. 148) et *Crises* (ch. 10). À la Renaissance, pour la *Collection hippocratique*, le chapitre 47 du traité général de *Lieux dans l'homme* qui désigne la matrice comme cause de toutes les maladies de femmes est bien plus connu que le chapitre 62 de *Maladies des femmes* qui revendique une médecine spécifique pour les femmes (voir H. King, *Midwifery, Obstetrics and the Rise of Gynaecology*, p. 11).
29. Le travail d'adaptation de Jean Liébault n'exclut pas les contradictions internes. Il arrive que la matrice soit présentée comme un « cloaque » ou pleine d'impuretés : « superfluités et excréments dont elle est pleine » (p. 5). Montanus donne une image plus positive de l'utérus et Mercurialis explique que l'utérus est un lieu de passage, qui reçoit des humeurs malsaines et que seul le sang menstruel malsain, celui qui contiendrait de telles humeurs, a un pouvoir maléfique (voir H. King, *Midwifery, Obstetrics and the Rise of Gynaecology*, p. 54–57).
30. Hippocrate, *Maladies des femmes* I c. 11 (Littre VIII, 42,18–44,1) [traduction Littre remaniée].
31. V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, p. 59.
32. Chez Hippocrate, dans les traités gynécologiques, le corps de la femme est un corps « fluant », « qui a des flux » et sur des centaines de pages, il n'apparaît qu'une

seule allusion à la température du corps féminin : le premier chapitre de *Maladies des femmes I* explique l'existence du flux menstruel par la nature spongieuse de la chair féminine, qui s'engorge et déborde, et considère que la femme, dont le sang est plus chaud, est plus chaude que l'homme. Sur ce point, voir H. King, *Midwifery, Obstetrics and the Rise of Gynaecology*, p. 42 et 55–56.

33. Le traité de Jacques Dubois, traduit en français par Guillaume Chrestian (*Livre et utilité des moys des femmes*, 1559) fait écho à la thèse de Jean Liébault : la génération repose sur le principe de l'existence de deux semences et sur le fait que le sang menstruel sert de nourriture à l'enfant. Voir V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, p. 169.
34. Jean Liébault résume ce qui occupe plusieurs pages chez Pline l'Ancien. J. Vons, *L'image de la femme dans l'œuvre de Pline l'Ancien* (Bruxelles : Latomus, 2000), p. 119, signale que ces propos s'inscrivent dans un contexte d'indignation à l'encontre de pratiques magiques abortives et note chez Pline « une certaine complaisance à rapporter des anecdotes qui tendent à révéler l'aspect étrange, surnaturel et contre nature, *contra naturam*, de la femme, dans les caractères les plus spécifiques de son sexe. » (p. 20). Cette tendance s'explique soit par misogynie, soit par une inquiétude sur la fragilité masculine (p. 125). Inquiétude clairement exprimée dans l'*Histoire naturelle*, en VII, 7 (Les Belles Lettres, p. 52).
35. Le cunnilingus pendant la période menstruelle est une pratique érotique attestée dès l'Antiquité (voir F. Casta-Rosaz, *Histoire de la sexualité en Occident* [Paris : La Martinière, 2004], p. 15).
36. Les cinq parties du sang menstruel définies par Giovanni Marinello sont les suivantes : une destinée aux membres principaux de l'enfant, une autre destinée à la constitution des chairs qui comblent le vide, une autre destinée à sa nourriture, une autre à la formation du lait et la dernière, la plus impure, constitue les lochies (folio 96.2). Jean Liébault, qui défendait la thèse de l'indivision du sang menstruel, n'avait donc pas intérêt à se présenter comme le traducteur de Giovanni Marinello : il aurait été discrédité. Son embarras n'est pas sans rappeler celui de Galien devant les traités gynécologiques hippocratiques (voir note 25).
37. Hippocrate, *Nature de la femme* c. 22 (éd. Littré VIII, p. 340 / éd. Les Belles Lettres, p. 24).
38. Hippocrate, *Nature de la femme* c. 1 (éd. Littré VIII, 312, 3–7 / éd. Les Belles Lettres, 2, 4–9) = *Maladies des femmes II* c. 111 (Littré VIII, 238, 19–240, 2).
39. Hippocrate, *Maladies des femmes I* c. 6 (Littré VIII, 30, 6–22).

40. Sur l'application de ce principe en gynécologie, voir F. Bourbon, « Natures de femmes dans les traités gynécologiques hippocratiques », dans éd. V. Boudon-Millot et V. Dasen, *Femmes en médecine. Journée d'étude en l'honneur de Danielle Gourevitch* (Paris, 17 mars 2006) (Paris : Bibliothèque interuniversitaire de médecine, de Boccard, 2008), p. 29–38.
41. Il convient de signaler que dans les milieux médicaux et dans le cadre d'*observationes* et de *curationes*, de la Renaissance au XIX^e siècle, le flux menstruel est perçu comme une régulation nécessaire, qui, chez les hommes, peut se manifester par des écoulements sanguins réguliers (voir G. Pomata, « Menstruating Men : Similarity and Difference of the Sexes in Early Modern Medicine », dans V. Finucci et K. Brownlee, *Generation and degeneration. Tropes of Reproduction in Literature and History from Antiquity through Early Modern Europe* [Durham, London: Duke University Press, 2001], p. 109–151).
42. É. Berriot-Salvadore (*Un corps, un destin*, 1993, p. 38) a déjà signalé le regard original que Jean Liébault portait sur le corps féminin et le présente comme un « précurseur de la gynécologie ».
43. Sur l'histoire des liens entre flux menstruel et conception monstrueuse, voir O. Niccoli, « “Menstruum Quasi Monstruum” : Monstrous Births and Menstrual Taboo in the Sixteenth Century », dans E. Muir et G. Ruggiero, *Sex and Gender in Historical Perspective* (Baltimore: John Hopkins University Press, 1990), p. 10–15.
44. Pour la liste de ces traductions, voir V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, p. 257. Dans les pages de titre, l'auteur est toujours simplement présenté comme « docteur médecin à Paris », mais à sa mort, il était encore Premier Médecin de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV.